Le Conseil de l'Europe ne cesse depuis 1964 (date du 1er Congrès européen) de préconiser que les mesures de lutte soient prises sur le plan international, mais les hygiénistes et autres experts ne sont toujours pas d'accord sur les normes à retenir soit à l'émission, soit dans l'environnement : faut-il fixer des moyennes horaires ou journalières en limitant les pointes d'émission en durée et en valeur ? Le problème est loin d'être simple.

Les différentes normes adoptées à l'étranger, Allemagne fédérale, U.R.S.S., dans les différents états de l'Amérique le prouvent ; il y a notamment pour les Etats-Unis des normes assez différentes d'un Etat à l'autre.

Je vois cependant se dessiner une prise de conscience au niveau gouvernemental qui s'est traduite par une récente réforme des Services des Etablissements classés, par le remplacement des inspecteurs de formation juridique par des fonctionnaires ayant une formation scientifique.

Enfin des indices certains me laissent à penser que en ce qui concerne la pollution atmosphérique, des changements spectaculaires pourraient intervenir au cours des 2 ans à venir en Maurienne par exemple.

De petits succès se dessinent, leur ensemble pourrait se traduire par un changement perceptible, mais il reste bien sûr bien des efforts à faire, et il faut rester très vigilant. Malheureusement, trop peu nombreux sont actuellement en France, ceux qui s'intéressent de près à ces problèmes.

J. BOSSAVY.

LE CAROUBIER

Monsieur Marès note dans la rubrique « Les lecteurs écrivent » de la R.F.F., n° 1 de 1971, que l'on pourrait songer à remplacer l'eucalyptus par le caroubier en matière de lutte contre les incendies de forêts.

Le caroubier (Calannus sp.) peut, en effet, constituer des zones peu sensibles au feu et couvre assez bien le sol en éliminant la végétation naturelle.

Par contre, comme le signale d'ailleurs Monsieur Marès, cette espèce craint le gel et nous doutons qu'elle puisse végéter dans les massifs forestiers du Sud-Est de la France. Il faut, en effet, se défier du mimétisme qui existe entre les flores du Midi méditerranéen français et de l'Afrique du Nord : les forestiers ayant servi dans ces territoires l'on appris par expérience. A. Mathieu indique, d'ailleurs : « Le caroubier, s'il est très répandu en zone méditerranéenne, appartient plutôt au climat marin africain qu'à la Basse-provence ».

Je connais des caroubiers qui existent, en isolés, à Monte-Carlo, Nice, Menton et Villefranchesur-Mer, mais je constate, cependant, que cette espèce n'est présente qu'à proximité de la Méditerranée.

Le service de la D.R.S. en Algérie avait, en effet, mis au point une méthode aisée de transplantation en motte, permettant une excellente reprise du caroubier, mais son installation se limitait tout de même à des sols peu argileux et à des zones climatiques favorables. Le Févier à trois épines (Gleditsia triacautha L.) remplaçait le caroubier dans les zones moins privilégiées. Gréco signale d'ailleurs, dans un de ses ouvrages, que « l'aire naturelle du caroubier est moins étendue que celle de l'olivier... Il demande des expositions chaudes où il atteint l'attitude de 600 mètres ».

Nous signalons que des tentatives d'élevage de caroubiers ont échoué dans le Midi méditerranéen au cours de l'hiver 1969-70, en raison des basses températures que l'on y a enregistrées.

Notons, enfin, que l'utilisation des Eucalyptus ne peut et ne doit se faire que sur des sols préalablement débarrassés de toute végétation et sous-solés en plein. L'expérience montre que toute plantation d'Eucalyptus en forêt dans le maquis est vouée à un échec certain. Cette essence a tôt fait de dominer et d'éliminer les repousses possibles du sous-bols préexistant. Encore faut-il que l'on ne s'adresse qu'à des espèces, voire des provenances, déjà éprouvées quant à leur résistance au froid.

P. FERRANDES